Mayer KUPERBERG

Avant la déportation Après la déportation

Mayer Paul (Saül) Kuperberg est né le 6 avril 1903 avril à Checigny dans l'arrondissement de Kielce en Pologne.

Il était le fils d'Israël Kuperberg et de Laja, née Mlotek.

Mayer, sentant venir un vent d'antisémitisme, a décidé de quitter la Pologne pour trouver un pays plus pacifique et plus sécurisant pour lui et pour sa future famille.

Durant sa quête de son coin de paradis, il a traversé différentes contrées telles que l'Autriche, l'Italie, l'Angleterre. C'est dans ce dernier pays qu'il a été emprisonné (pour absence de papiers) puis expulsé vers la France qui l'a accueilli en1923.

Mayer a pu trouver un travail pour subvenir aux besoins de sa famille et a donc fait venir sa fiancée polonaise Gnila (Gendla) Koszerowska en 1924.

Il l'a épousé le 20 décembre 1924 dans le 20ème arrondissement de Paris.

Ils ont trois enfants :

- Victor, né le 26 janvier 1927 et décédé le 16 février 2022 à l'âge de 96 ans,
- Suzanne, née en 1930
- Jacques, né en 1932 et décédé le 30 mai 2011 à 79 ans.

Source : https://www.libramemoria.com/avis/nom-kuperberg

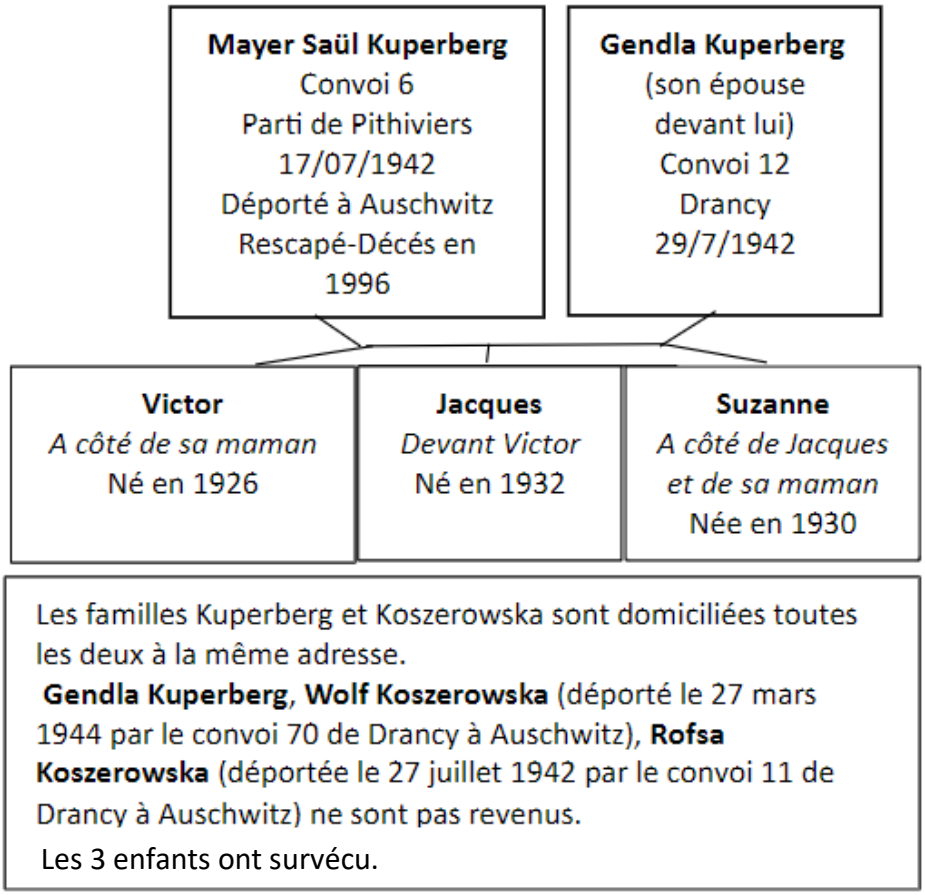

Les familles Kuperberg et Koszerowska sont domiciliées toutes les deux à la même adresse.

Gendla Kuperberg, **Wolf Koszerowska** (déporté le 27 mars 1944 par le convoi 70 de Drancy à Auschwitz), **Rofsa Koszerowska** (déportée le 27 juillet 1942 par le convoi 11 de Drancy à Auschwitz) ne sont pas revenus.

Les 3 enfants ont survécu.

Document 9 – Vincennes, 1936. Familles Kuperberg, Koszerowski et Parzeczevski. Les familles Kuperberg et Koszerowski sont domiciliées à Vincennes 2, rue de la Prévoyance.
Sous l'Occupation, nombre d'entre ses membres furent déportés : à gauche au premier plan, Wolf Koszerowski, parti le 27 mars 1944 par le convoi n° 70 de Drancy à Auschwitz, non revenu ; à ses côtés sa mère Rofsa (dite Rose) Koszerowska déportée le 27 juillet 1942 par le convoi n° 11 de Drancy à Auschwitz, non revenue ; à droite debout en arrière-plan, Mayer Saül Kuperberg, tapissier, rescapé du convoi n° 6 parti de Pithiviers ; devant lui, son épouse Gendla, déportée le 29 juillet 1942 par le convoi n° 12. Non revenue.
(Coll. Victor Kuperberg)

NB : "Papa en haut à droite, sa sœur au milieu, mon oncle à gauche, moi au milieu, tante Rose à gauche et son fils Volf. Ceux qui ont été déportés, ma mère, ma tante Rose, Volf, et mon oncle" décrivait Victor Kuperberg dans son témoignage sur le site de la Fondation Spielberg.

Dans les années 1930-1932, Mayer a fait venir sa sœur, sa belle-sœur et le fils de cette dernière en France.

Mayer était artisan tapissier et habitait au 2 rue de la Prévoyance à Vincennes.

Il avait un atelier à côté du Faubourg Saint Antoine et travaillait pour des décorateurs et des administrateurs d'art.

Il travaillait énormément même le samedi et n'avait qu'un jour de repos le dimanche.

Sa femme élevait les enfants et leur parlait en yiddish. Mais avec le temps, les enfants comprenaient le yiddish mais ne le parlaient que rarement.

Apparemment, la famille Kuperberg ne fréquentait pas les synagogues et n'était donc pas très pratiquante.

Mayer et sa femme recevaient beaucoup d'amis juifs et organisaient des fêtes dans leur grand appartement.

Photographie prise devant le 2 rue de la Prévoyance à Vincennes

A la déclaration de la guerre, Mayer et Gnila ont décidé de quitter Paris pour la Normandie jusqu'en juin 1940 puis en exode en juillet en Bretagne (vivant sous les bruits de bombardements). Ensuite, toute la famille est revenue en septembre dans le Paris occupé à Vincennes.

Très rapidement, la communauté juive, à partir de 6 ans, était contrainte de porter l'étoile jaune.

D'origine polonaise, Mayer avait demandé à plusieurs reprises la naturalisation française pour toute sa famille qui l'a obtenue en date du 25 mars 1949.

A l'appel aux ressortissants étrangers, il s'y est engagé mais a été réformé à 40 ans.

Victor, le fils ainé, a été, par sécurité, expédié par ses parents en Normandie dans un petit village "Le Tronquay", en compagnie d'une jeune voisine. Il a pu trouver un travail dans un café du coin mais a dû le quitter car ce lieu était très fréquenté par les Allemands.

Grâce à la fille d'un boucher du village qui a insisté auprès de ses parents afin que ces derniers embauchent Victor pour le sauver des griffes des Allemands.

Source : https://www.lesmortsdanslescamps.com/content/1995/JO1995p06482-06489ALL.html

Victor était tout aussi chanceux que malin, il a su tourner à son avantage grâce à la perte de sa carte d'identité sur laquelle était tamponnée "juif". Il est allé au commissariat pour se reproduire une nouvelle carte et quelle bonne surprise, il a eu un récépissé de perte sur lequel la mention "juif" a disparu. Il a profité de cette faille et de ce "sésame ouvre-toi" pour se faire embaucher.

Tous les 6 mois (il recevait une nouvelle carte d'identité tamponnée "juif"), il faisait exprès de perdre sa nouvelle carte et utilisait le stratagème du récépissé pour changer de travail afin d'éviter de se faire prendre.

Mayer a été arrêté par la police française lors de la rafle dite du « Billet vert » le 14 mai 1941. Il s'était présenté de son propre chef au Commissariat de Police de Vincennes à la suite de la réception d'une convocation portant comme motif "pour affaire vous concernant".

La Rafle "Du BILLET VERT"

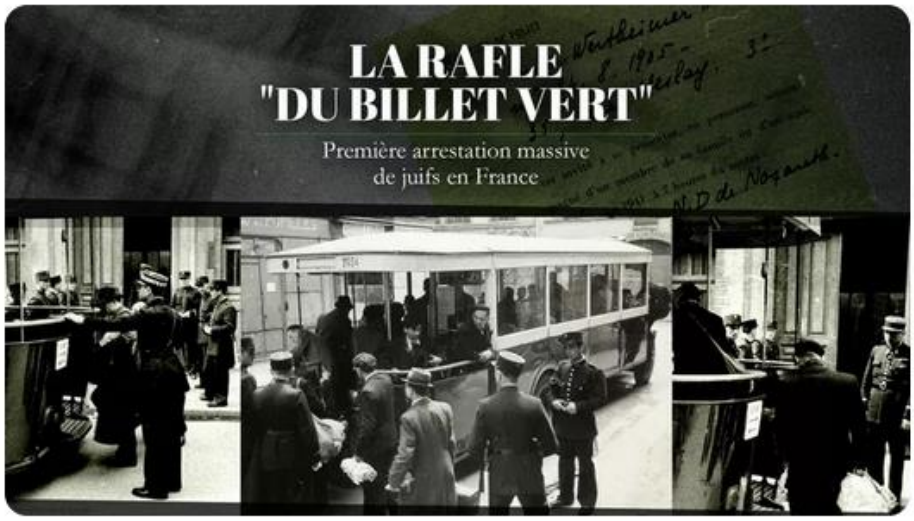

Carte postale du commissariat à la place de la nouvelle Poste du centre-ville de Vincennes en face du château (vers 1910)
Archives municipales de Vincennes

Il a été interné comme israélite au camp de Pithiviers du 14 mai 1941 au 16 juillet 1942 puis déporté le lendemain, le 17 juillet par le convoi 6 à destination du camp d'Auschwitz.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce camp est transformé en camp d'internement pour les juifs puis en camp de transit avant le départ pour les camps d'extermination nazis.

Camp Pithiviers

Inscription sur le Mur des Noms

Prénom, nom :	Mayer KUPERBERG
Date de naissance :	06/04/1903
Lieu de naissance :	CHECIGNY
Numéro de convoi :	N°6
Date de départ du convoi :	17/07/1942
Lieu de départ du convoi :	Pithiviers
Camp de destination :	Auschwitz
Emplacement sur le mur :	*dalle n° 61, colonne n° 21, rangée n° 1*

A remarquer que ses prénom et nom ont été changés en Mayen KUTERBERG lors de sa déportation.

Déportation

Prénom, nom :	Mayen KUTERBERG
Noms rejetés :	Mayer KUPERBERG
Date de naissance :	06/04/1903
Année de naissance :	1903
Lieu de naissance :	CHECIGNY
Profession :	Tapissier
Ville :	VINCENNES
Département :	94
Pays :	FR
Numéro de convoi :	N°6
Date de départ du convoi :	17/07/1942
Lieu de départ du convoi :	Pithiviers
Camp de destination :	Auschwitz
Survivant :	Oui

(Source : *Liste originale du convoi de déportation)*

Le numéro de matricule de Mayer au camp d'Auschwitz est le 49013.

Il a été transféré en octobre 1943 à Varsovie, puis, en juillet 1944, au camp de Dachau.

Mayer a été affecté au Kommando de Mühldorf. Il a été libéré par l'armée américaine le 2 mai 1945 et rapatrié en France le 27 mai 1945.

Source : https://convoisduloiret.org/deporte/691-kuperberg-mayer/

Mayer a été reconnu comme résistant (Service Historique de la Défense - Vincennes - GR 16 P 324377).

Source1 https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/recherche_transversale/bases_nominatives_detail_fiche.php?fonds_cle=24&ref=2836006&debut=0

Source 2 https://geneafrance.com/france/mplf/?mplf=209388

Durant la déportation de Mayer, un matin, la police française est venue chercher les parents à Vincennes. Gnila et sa sœur ont donc négocié avec la police, pour pouvoir mettre à l'abri les enfants chez des connaissances à Boissy-Saint Léger, en promettant de revenir le lendemain matin pour se livrer.

Sur insistance de sa sœur, Gnila se voyait contrainte et à contre cœur de se rendre le lendemain matin à la police comme convenu, de peur des représailles sur leurs enfants.

De retour parmi les siens en 1945, Mayer s'est renfermé davantage sur lui-même, ne voulant ni sortir, ni voir ses amis.

Il a coupé net les liens avec les Amiel, à qui il a confié ses 3 enfants car :

- le père Amiel a abusé de sa fille Suzanne.
- le père Amiel a dénoncé son neveu Volf qui a été capturé 2 mois avant la Libération.
- le fils Amiel a battu son fils Jacques.

Il n'a jamais raconté à ses enfants ce qu'il a vécu durant ses années de captivité.

En revanche, Mayer a annoncé à ses enfants que leur mère ne revenait pas car elle était partie directement dans la chambre à gaz à Auschwitz.

Ce n'est que vers les dernières années de sa vie et ce, grâce au nouvel époux de sa fille qui a insisté pour connaitre sa vie durant les 4 années d'internement que Mayer a finalement révélé petit à petit par bribes cette cruauté vécue.

Cette atroce expérience dans les camps de concentration l'a brisé, détruit, tué intérieurement.

Il est devenu une "coquille vide", sans joie et aucun goût de vivre sauf en présence de sa descendance.

Mayer a même démissionné de son rôle et a donc légué le statut de chef de famille à son fils ainé, Victor.

Pour conclure, le coin de paradis de Mayer s'est transformé en enfer lors de la rafle du "billet vert" et de sa déportation.

Son épouse Gnila est décédée le 9 novembre 1942 en déportation à Auschwitz (née le 16 juillet 1901).

Mayer, quant à lui, a survécu à cette déportation mais meurtri à vie. Il est décédé le 21 juin 1996 à Draveil, près de Paris.

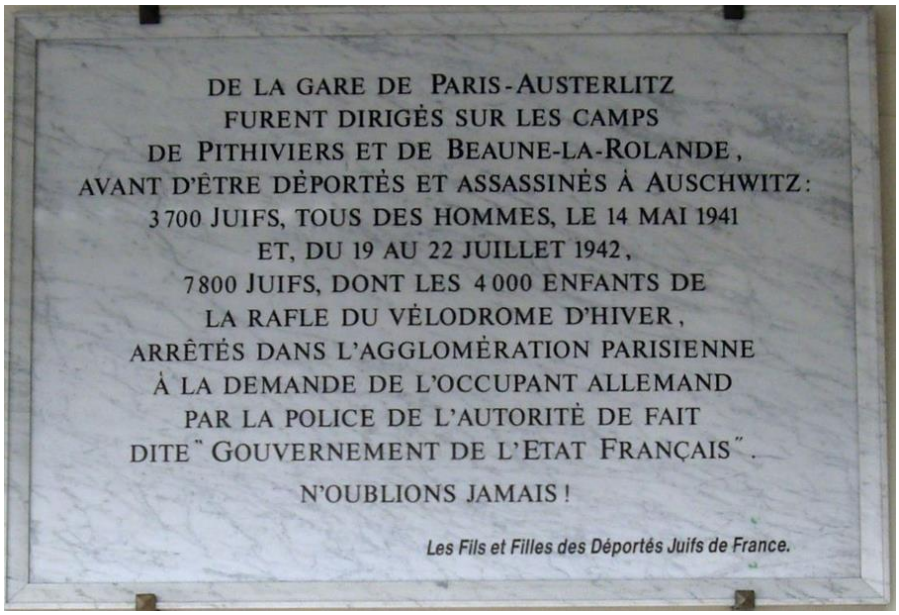

Source :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Rafle_du_billet_vert#/media/Fichier:Plaque_D%C3%A9port%C3%A9s,_Gare_de_Paris-Austerlitz.jpg

Une seule chose à retenir dans cette horrible tragédie et à transmettre aux générations futures, ce sont les propos de Victor Kuperberg :

“Il faut être très, très vigilant, il ne faut pas que ça recommence. Il faut se battre pour que ça ne recommence pas”

ANNEXE 1

Grâce aux témoignages de Victor Kuperberg, nous avons découvert un peu plus la vie de son père Mayer et de sa famille.

Source : https://padlet.com/sophiechiron/mayer-kuperberg-trajectoire-n-checigny-en-pologne-le-06-04-1-r301t2nozpa1wfb0/wish/2541047021

NB : l’image du bonheur en famille avec Mayer Kuperberg, Victor, son fils et Tom, le premier petit-fils de Victor.

Victor, marié à Hélène Anouk, a 2 enfants :

- Didier, né en 1959 et décédé le 31 octobre 1976 à l’âge de 17 ans dans un accident de voiture
- Corinne, maman de 2 enfants, Tom et Lucas.

Elle récupère probablement la société Elvik de son père, localisée au 21 rue de la Chine, 75020 Paris, dont la spécialisation est la location de terrains et d'autres biens immobiliers.

Victor et Hélène Anouk

Didier

Corinne

Tom 10 ans (à gauche) et Lucas 8 ans (à droite)

Avis de décès de Victor Kuperberg

Paris 20e Arrondissement
" Parti doucement, entouré des siens, rejoindre son épouse Hélène et son fils Didier après une vie pleine, généreuse et digne. "
Corinne, sa fille, Tom et Lucas, ses petits-fils,
ainsi que toute sa famille,

ont la grande tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Victor KUPERBERG

survenu le mercredi 16 février 2022, dans sa 96e année.

La cérémonie d'adieu aura lieu mercredi 20 avril 2022,
à 15 h 30, au crématorium du Père Lachaise, Paris 20e.

ANNEXE 2

Jean Laloum, ***Les juifs de la banlieue parisienne dans les années 20 aux années 50***

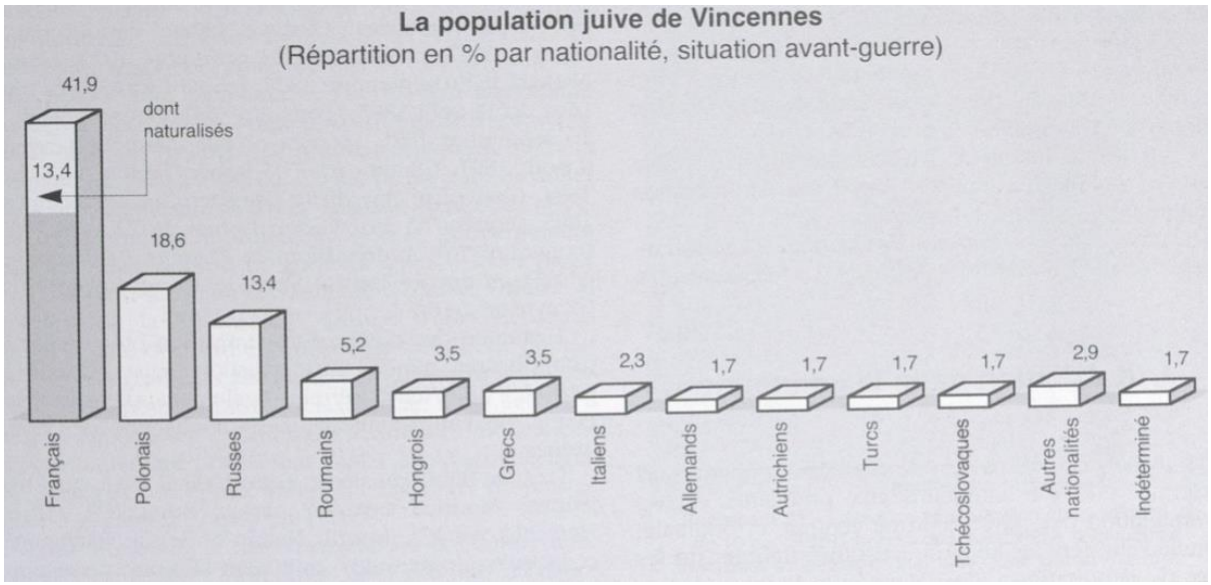

Source : Jean Laloum

"A Vincennes, sur les 16 foyers de la rue de la Prévoyance, 7 sont polonais, 7 français dont 1 par naturalisation (origine polonaise), 1 autrichien, 1 russe.

Au sein de la communauté juive, la cohabitation dans un même quartier de membres de nationalités et d'horizons différents, parmi lesquels prédominent bien souvent ceux d'origine polonaise ou russe, ne favorise pas pour autant l'incitation à une plus grande confraternité, ou tout du moins au contact. L'appartenance au judaïsme ne fait fonction ni de ciment ni de levain.

L'origine askénaze pour les uns, sépharade pour les autres, une langue vernaculaire différente - yiddish et judéo-espagnol - constituent les premières entraves. D'un point de vue culturel, la prononciation même des prières diverge.

Jean Laloum, docteur en histoire, illustre dans son livre par des exemples précis, les mesures discriminatoires, les rafles, les déportations, puis la Libération. Sur l'aryanisation économique, c'est-à-dire sur la spoliation des biens juifs, il a entrepris une étude qui n'a jamais été faite. Il a dépouillé 494 dossiers, suivi pas à pas la dépossession qui frappe les Juifs. Il fait parler, témoigner et raconter. Puis, il transcrit et, de ce point de vue, donne la parole aux sans-grades, aux oubliés, aux muets de l'histoire”.

ANNEXE 3

Liasse de documents transmis par les archives de Caen

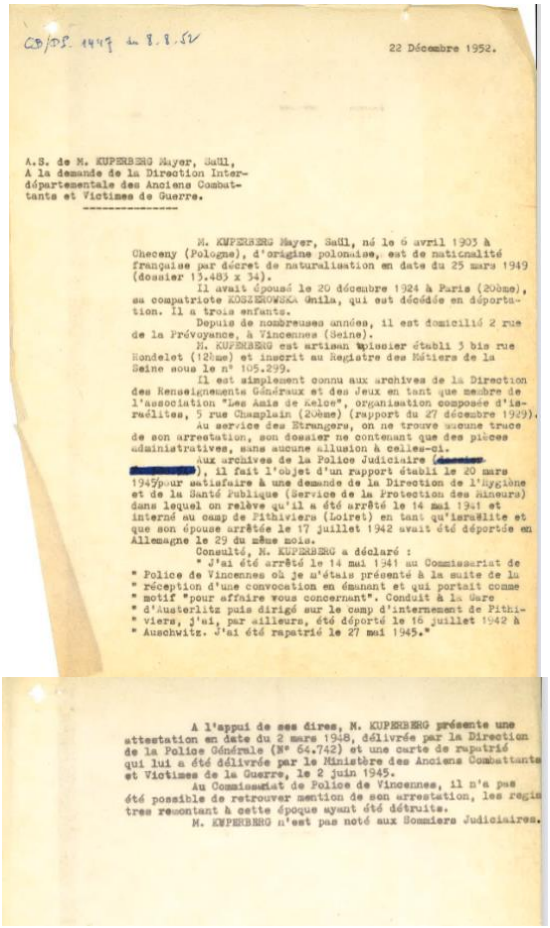

CB/DS. 1447 du 8.8.52

22 Décembre 1952.

A.S. de M. KUPERBERG Mayer, Sadl,
A la demande de la Direction Inter-
départementale des Anciens Combat-
tants et Victimes de Guerre.

M. KUPERBERG Mayer, Sadl, né le 6 avril 1903 à Checeny (Pologne), d'origine polonaise, est de nationalité française par décret de naturalisation en date du 25 mars 1949 (dossier 15.483 x 34).

Il avait épousé le 20 décembre 1924 à Paris (20ème), sa compatriote KOSZEROWSKA Onila, qui est décédée en déportation. Il a trois enfants.

Depuis de nombreuses années, il est domicilié 2 rue de la Prévoyance, à Vincennes (Seine).

M. KUPERBERG est artisan tapissier établi 3 bis rue Rondelet (12ème) et inscrit au Registre des Métiers de la Seine sous le n° 105.299.

Il est simplement connu aux archives de la Direction des Renseignements Généraux et des Jeux en tant que membre de l'association "Les Amis de Keloe", organisation composée d'israélites, 5 rue Champlain (20ème) (rapport du 27 décembre 1929).

Au service des Etrangers, on ne trouve aucune trace de son arrestation, son dossier ne contenant que des pièces administratives, sans aucune allusion à celles-ci.

Aux archives de la Police Judiciaire ([redacted]), il fait l'objet d'un rapport établi le 20 mars 1945pour satisfaire à une demande de la Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique (Service de la Protection des Mineurs) dans lequel on relève qu'il a été arrêté le 14 mai 1941 et interné au camp de Pithiviers (Loiret) en tant qu'israélite et que son épouse arrêtée le 17 juillet 1942 avait été déportée en Allemagne le 29 du même mois.

Consulté, M. KUPERBERG a déclaré :

" J'ai été arrêté le 14 mai 1941 au Commissariat de " Police de Vincennes où je m'étais présenté à la suite de la " réception d'une convocation en émanant et qui portait comme " motif "pour affaire vous concernant". Conduit à la Gare " d'Austerlitz puis dirigé sur le camp d'internement de Pithi- " viers, j'ai, par ailleurs, été déporté le 16 juillet 1942 à " Auschwitz. J'ai été rapatrié le 27 mai 1945."

A l'appui de ses dires, M. KUPERBERG présente une attestation en date du 2 mars 1948, délivrée par la Direction de la Police Générale (N° 64.742) et une carte de rapatrié qui lui a été délivrée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, le 2 juin 1945.

Au Commissariat de Police de Vincennes, il n'a pas été possible de retrouver mention de son arrestation, les registres remontant à cette époque ayant été détruits.

M. KUPERBERG n'est pas noté aux Sommiers Judiciaires.

ne de Police
ection
olice Générale.
1942

Paris le 2 Mai 1942

= KUPERBERG
= Mayer - Saül

La Préfecture de Police atteste, à la demande de Mr Kuperberg Mayer Saül né le 6 Avril 1903 à Elemy (Pologne) de nationalité Polonaise

Domicilié 2 rue de la Pierre-Levée à Vincennes fait que celui-ci a été interné comme israélite au camp de Pithiviers le 14 Mai 1941 sur ordre des Autorités Allemandes d'Occupation.

P/ le Secrétaire de la Police Gle
le chef de bureau

Notal.:- En aucun cas, il ne sera délivré de duplicata du présent certificat.

Vu ce certificat conforme à l'original qui nous est présenté

Ministère des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre
Direction des Contentieux
de l'Etat-Civil et des
Recherches
Bureau des fichiers
et de
l'Etat-civil - déportés
Carte de rapatrié
N° 1.009.956

Modèle A.

République Française.

149312

Certificat de Déportation ou d'Internement

Aucun duplicata ne pourra être délivré. Le porteur du présent certificat ne devra rien falsifier ni rien ajouter sur ce certificat et en cas de perte, faire établir des copies conformes.

Le Directeur du Contentieux, de l'Etat-Civil et des Recherches, Fichier, Internés Déportés politiques

Certifie, d'après les documents qui possède son service que Monsieur KUPERBERG Maxe

né le 6.4.1903 à Ebenzy (Pologne)

a été arrêté le 14.5.1941.

Déporté en Allemagne

de Petkiveen

du 17.7.1942 au 27.5.1945

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce que de droit.

Paris le 9.7.1948

Le directeur du Contentieux
de l'Etat-Civil et des Recherches
P.O. Le Chef du bureau des fichiers
et de l'Etat-Civil - Déportés

Nom et Adresse de l'Intéressé
M. KUPERBERG Maxe
9, rue de la Convérance
Vincennes (Seine)

16. 422

Kuperberg

PREFECTURE DE LA SEINE
DU TRIBUNAL CIVIL
DE LA SEINE
Mairie
du ——Arrondissement
ETAT CIVIL
Coût de copie ou extrait : 45 fr.
(Décret du 28 décembre 1948.)

C N° 683197

EXEMPT DE TIMBRE
Loi du 6 Janvier 1950, art. 42

EXTRAIT des Minutes des Actes ~~annexés~~
~~des mariages contractés à la~~ Mairie-
du 20e arrt. de Paris, pendant l'-
Année: 1924

En l'année mil neuf cent trois, est ne a Checiny, arrondissement de Kielce, ---- palatinat de Kielce, république de Pologne,---- Mayer Paul, fils de Israël K u p e r b e r g, - et de Laja, née M l o s z e k./.----------
-------Collationné sur la pièce déposée à la -- mairie du 20e arrondissement de Paris, lors du mariage K u p e r b e r g , et ---------- K o s z e r o w s k a, contracté le 20 décembre 1924, sous le n° 2614./.----------

POUR EXTRAIT CONFORME
Délivré par le Greffier du Tribunal Civil de Première Instance du Département de la Seine.

Au Greffe séant au Palais de Justice
à Paris, le quinze décembre mil neuf cent cinquante.

Collationné./.
O.T.

Greffe du Tribunal Civil de la Seine
ETAT CIVIL

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation Interdépartementale
de : PARIS

le - 1 DEC. 1953

M. onsieur,

La demande d'attribution du titre de DEPORTE POLITIQUE
que vous avez formulée ~~en qualité~~
~~de ~~Mx~~~~

ayant été accueillie favorablement j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, la carte n° I.I.75.0169, qui vous permettra d'en justifier.

Veuillez en accuser réception au moyen de la formule à détacher et à mettre à la poste, après signature.

Je vous prie d'agréer, M. onsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Pour le Ministre
et par délégation :
Le Délégué Interdépartemental,

A.C.V.G.70.13

Monsieur KUPERBERG Mayer
2 rue de la Prévoyance
VINCENNES (Seine)

(1) A utiliser si la demande est faite par un ayant-cause; à rayer si elle est formulée par le déporté ou l'interné lui-même.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE LA GUERRE

ANNEXE 2.-

DELEGATION INTERDEPARTEMENTALE DE
PARIS

-PAIEMENT DU PECULE AUX DEPORTES OU INTERNES POLITIQUES

-(Décret n°53-103 du 14 Février 1953 portant attribution d'un pécule aux déportés et internés politiques pris en application de la loi n° 52-843 du 19 Juillet 1952, relative à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de guerre)-

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

FICHE de CONTROLE

NOM de l'ex-déporté ou interné : Kuperberg
Prénoms : Mayer
Date et lieu de naissance : 2.11.1905 - Checiny (Pologne)
N° de la carte de déporté ou interné politique : 1.1.75.0169
Domicile : 2 rue de la Prévoyance Vincennes Seine
Chèque sur le Trésor de France : 52.000
Mandat N° 3350 1/4
Envoyé le 14 AVRIL 1954 à l'intéressé.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

Délégation Interdépartementale
de : PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le - 1 DEC. 1953

DÉCISION

portant attribution du titre de DEPORTE POLITIQUE
(Loi N° 48-1404 du 9 Septembre 1948)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
décide d'attribuer le titre de DEPORTE POLITIQUE
à M. oneiour KUPERBERG Mayer
né le 6 avril 1903 à CHECINY (Pologne)
domicilié 2 rue de la Prévoyance VINCENNES (Seine)
~~décédé:le:~~ xxxx
~~disparu:le:~~ xxxx

Période d'internement prise en compte : du 14 mai 1941
au 16 juillet 1942
Période de déportation prise en compte : du 17 juillet 1942
au 26 mai 1945

Carte N° I.I.75.01169

Pour le Ministre
et par délégation
Le Délégué Interdépartemental :

M. LANÇON.

A.C.V.G.7614

— 5 —

Colonne réservée à l'Administration.

V. — RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU MOTIF DE L'EXÉCUTION, DE L'INTERNEMENT OU DE LA DÉPORTATION.

Deputé racial

Pièces à fournir (pour le cas où elles n'ont pas été jointes précédemment à une demande de certificat semblable à ces M.) :

a. Si vous faits ont eu lieu postérieurement au 16 juin 1940 : un moins deux attestations (1) de personnes ayant été à même d'en connaître par leur situation ou leurs fonctions.

b. Si l'internement a eu lieu antérieurement au 16 juin 1940 et a été maintenu après cette date : deux attestations (1) de personnes ayant été à même de connaître, par leur situation ou leurs fonctions, le motif du maintien de l'internement. Ces attestations doivent établir le danger qu'aurait présenté pour l'intérêt de la libération de l'interné du fait de son activité antérieure.

Fait à Paris le 12 Decembre 1956.

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus et déclare n'avoir pas été l'objet, en application de l'ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute Cour de Justice, de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents, de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale ou du code de justice militaire, d'une condamnation ou amnistie.

Ayant pris connaissance de l'article 19 du décret n° 49-877 du 16-5-49 je déclare en outre être, selon l'avis fixé par ce texte, la personne qualifiée pour formuler la présente demande. Je [redacted]

Signature : Kopechoy

Détail des pièces jointes : trois photographies d'identité. Extrait de naissance sur papier libre. Copie certifiée conforme du Modèle A. Copie du décret de naturalisation. Certificat de domicile au 1er Septembre 1939

(1) Les attestations ou témoignages doivent être certifiés sur l'honneur. Ils engagent la responsabilité de leurs signataires et de ceux qui les utilisent dans les conditions prévues par l'article 161 du Code pénal (loi n° 58-1329 du 27 août 1958).

Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 10.000 à 100.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le présent code et les lois spéciales, quiconque :

1° sera établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° aura fait sciemment usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

(2) Biffer ce paragraphe lorsque la demande est présentée par le député ou l'intéressé lui-même.

— 4 —

Colonne réservée à l'Administration.

Motif :
Par l'avance alliée : ✓
A la suite d'une mesure collective de libération anticipée : ✓
A la suite d'une libération individuelle dont la cause devra être précisée : ✓

Un certificat d'internement (Modèle A) a-t-il été délivré ? : ✓
Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré) :

A quelle date ? : ✓
Si non, joindre toute pièce officielle prouvant l'internement et sa durée, ou à défaut, deux attestations au moins de personnes ayant été, par leur situation ou leurs fonctions, à même d'en connaître.

C. DÉPORTATION EN TERRITOIRE EXCLUSIVEMENT ADMINISTRÉ PAR L'ENNEMI

Date de départ en déportation : 16 Juillet 1943.
Lieu de départ : Petitvivier (Seine).
Lieux successifs de déportation :

Camp de Birkenau	(1) du	19 Juillet 1943	au	Octobre 1943	M°	49.013.
Camp de Varsovie	(1) du	Octobre 1943	au	Juillet 1944	M°	"
Camp de Dachau	(1) du	Juillet 1944	au	Juillet 1944	M°	"
Camp de Hildorf	(1) du	Juillet 1944	au	8 Mai 1945	M°	"
	(1) du		au		M°	
	(1) du		au		M°	

En cas d'évasion, date : — Lieu : —
Date de libération : 8 Mai 1945

Motif :
Par l'avance alliée : oui
~~A la suite d'une mesure collective de libération anticipée~~ :
~~A la suite d'une mesure de libération individuelle dont la cause devra être précisée~~ :

Un certificat de déportation (Modèle A ou M) a-t-il été délivré ? : Modèle A.
Si oui, en joindre une copie certifiée conforme (en cas de perte du certificat, quel service l'a délivré) : —

A quelle date ? : ✓
Si non, joindre deux attestations au moins de personnes qui, par leur situation ou leurs fonctions, ont été à même de connaître la déportation et sa durée ✓

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Préciser s'il s'agit d'un camp ou d'une prison. Pour les prisons, donner si possible le nom exact et l'adresse de chacune d'elles. Pour les camps qui n'ont pas procédé à l'immatriculation, fournir toutes indications relatives à leur situation géographique.

Etes-vous déjà homologué ou en voie d'homologation comme F.F.I. ? Comme membre d'un réseau de la France combattante ou d'un autre mouvement de Résistance :

Lequel :

Grade obtenu :

Décision de la Commission de N° du

Indiquez les noms, prénoms, pseudos, des gens de votre mouvement que vous avez connus dans la clandestinité :

Indiquez les noms, prénoms, pseudos et adresses de tous les camarades du mouvement que vous avez pu connaître, principalement de ceux qui ont été déportés ou internés ou qui sont disparus, afin de pouvoir aider à la défense de leurs droits.
Gaston Matuszewski Impasse Vaudeaumont Paris XI
Frédéric Pomeranz 34 Passage Montgallet Paris XII

Vincennes (Ville) le 16 Octobre 1945.
Certifié exact et sincère.

Vu, le responsable départemental :
Certifié exact et sincère.

LA SIGNATURE ENGAGE LA RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DE L'INTERESSE ET DES COSIGNATAIRES.

Les Presses et Editions de Notre Libre

RESISTANCE INTERIEURE FRANÇAISE

Dossier N°

ARRÊTÉ - DÉPORTÉ - INTERNÉ - DISPARU - DÉCÉDÉ - PENSIONNABLE
(Rayer les mentions inutiles)

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

COMMISSION D'HOMOLOGATION DE LA RESISTANCE INTERIEURE FRANÇAISE

Mouvement :

à remplir par le responsable départemental.

NOM : Prénoms :
Pseudos :
Fonctions assurées ou degré de responsabilité à l'intérieur du Mouvement :
Proposition de décoration :

Avis de la Commission régionale :

Signature des membres de la Commission :

DECISION DE LA COMMISSION NATIONALE D'HOMOLOGATION DE LA RESISTANCE INTERIEURE

Signature des membres :

PIÈCE N° 6

Mod. 161

A REMPLIR PAR L'INTERESSE OU PAR LA FAMILLE

NOM : Kuperberg Prénoms : Mayer Pseudos :

Date et lieu de naissance : 6 Avril 1903 – Chergny Belgique

Situation de famille : Chef de Famille.

Profession : Nationalité : Polonais.

Adresse actuelle : 8 rue de la Prévoyance Vincennes Seine

SITUATION MILITAIRE

Réelle : engagé volontaire en 39 depart empêché

Fictive : par les evenements (papier faisant foi)

ACTION RESISTANTE

Date d'entrée dans la Résistance :

Quel groupement ? contacté par :

Mouvement où s'est exercée l'activité principale et par lequel vous désirez être homologué (pour les M.U.R., l'un des Mouvements unis) :

Date d'entrée : contacté par :

Fonctions exercées :

Avez-vous été permanent rétribué, non rétribué (dates) ?

COMPTE RENDU CHRONOLOGIQUE DE L'ACTIVITE RESISTANTE :

Arrêté le : 14 mai 1941

Conditions et lieu de l'arrestation : par convocation au commissariat de Vincennes

Indiquez ceux qui sont la cause de votre arrestation ou celle de camarades :

Interné à : ~~Fresnes~~ Cherchiens.

Déporté à : Auschwitz

Indication de la situation au camp ou en prison : coutrieur et canalisation

(Tribunal ayant prononcé la condamnation, cellule, kommando, matricule, block) :

Libéré le : 1er mai 1945 à Meldorf (près Dachau)

Rentré le : 29 mai 1945 par train.

Décorations obtenues : en 1914-1918,

en 1939-1945,